



CONDITIONS GÉNÉRALES / FICHE D'INFORMATION **ABONNÉS DE 16 ANS ET PLUS**

Objet

Le présent contrat est nominatif et incessible et constitue le cadre juridique de fonctionnement général et conditions de vente de l'adhésion quelle que soit la formule d'abonnement choisie (Trimestriel ou annuel).

L'adhérent a l'obligation de se présenter à l'accueil et d'attendre le feu vert d'un membre du personnel URBAN CORP, avant d'accéder à la zone de pratique.

Durée et fonctionnement des abonnements :

ABONNEMENTS ANNUELS :

L'abonnement dure 1 an de date à date, à compter du jour de l'adhésion.

Le contrat de service est signé auprès de l'association sportive URBAN CORP by ASPTT qui donne accès aux sessions libres et aux cours, en fonction de la formule choisie, dans la salle détenue par la SAS URBAN CORP via une convention de partenariat, une licence ASPTT auprès de la (fédération sportive Française multisport) comprenant également une assurance supplémentaire en cas d'accident, et l'accès à certains privilèges pour ses membres (tarifs préférentiels sur les produits URBAN CORP, rencontre avec des personnalités etc...).

Les frais de dossier et d'inscription générés, d'un montant de 30€, sont offerts pour les inscriptions faites avant le 1er septembre de l'année scolaire d'adhésion.

Si vous vous inscrivez en cours d'année, il faudra régler le montant de l'abonnement au prorata mensuel du montant total (offre valable jusqu'en Décembre de l'année scolaire en cours).

Les abonnements ne sont pas remboursables : une fois l'enregistrement effectué, et le délai de rétractation de 14 jours dépassé, il n'est plus possible de l'annuler (sauf mutation professionnelle justifiée, blessure grave avec justificatif, ou autre cas de force majeure)

ABONNEMENTS TRIMESTRIELS :

A compter du jour de l'inscription (dépôt de dossier accepté par le personnel URBAN CORP), l'abonnement s'étend de date à date pendant 3 mois, ou à compter de la date convenue par accord des 2 partis.

Le contrat de service est signé auprès de l'entreprise SAS URBAN CORP qui donne accès aux cours dans lequel l'enfant est préalablement inscrit et dans lequel sa place lui est garantie.

Les frais de dossier et d'inscription générés, d'un montant de 20€, sont offerts.

Les abonnements ne sont pas remboursables : une fois l'enregistrement effectué, et le délai de rétractation de 14 jours dépassé, il n'est plus possible de l'annuler (sauf mutation professionnelle justifiée, blessure grave avec justificatif, ou autre cas de force majeure).

L'adhésion à la licence premium de l'ASPTT comprenant une assurance et autres privilèges, n'étant pas comprises dans les formules trimestrielles, il est possible d'y souscrire moyennant une somme de 30€ à ajouter au montant de la formule choisie.

Déroulement général des cours :

Les cours sont, en fonction de la formule choisie, 1 fois ou plusieurs fois par semaine à l'heure prévue dans le planning.

Un pratiquant se présentant avec des chaussures sales, devra pratiquer en chaussettes, conformément au règlement intérieur de la salle (pratique en pieds nus interdites).

En cas d'absence, de maladie ou de blessure, les cours ne sont ni cumulables ni rattrapables : Par exemple, un adhérent ayant un abonnement de 1 cours par semaine et ayant manqué un mois, ne pourra pas venir le mois suivant 2 fois par semaine pour rattraper les cours manqués.

En cas de retard excédant 15 min, l'enfant peut être refusé dans le cours pour des raisons évidentes de respect des règles, de son corps, et de ses coachs et collègues.

Thèmes des cours :

PARKOUR / FREE RUNNING

Les cours sont donnés par un ou plusieurs coachs qui peuvent changer selon les semaines.

Le but de cette catégorie est d'apprendre les techniques acrobatiques du free running (course libre où l'on essaie de placer des acrobaties, à l'origine en milieu urbain extérieur) et les mouvements techniques de franchissement d'obstacle du parkour pour progresser, s'amuser et se responsabiliser dans cette pratique sportive très tendance.

Il est important, du fait notamment des réseaux sociaux, d'apprendre l'envers du décor et la connaissance de ses limites afin de réduire au maximum les prises de risques non mesurées ; pour permettre une pratique responsable en terme de sécurité et de respect de soi-même et des autres.

NINJA

Les cours sont donnés par un ou plusieurs coachs sur les thèmes variables des disciplines de franchissements d'obstacles représentées dans la salle URBAN CORP et adaptés au niveau moteur et psychologique de sa catégorie d'âge :

parkour (de type yamakasi), ninja warrior (comme le jeu TV de TF1 où l'on tente de franchir divers obstacles suspendus, jeux d'équilibres, acrobaties, trampoline, chase tag (jeu du chat et de la souris, touche touche...), escalade, Obstacle Course Race...

Le but est de faire progresser le pratiquant par le jeu, de le responsabiliser, et de lui faire prendre conscience des risques et de ses propres limites, d'apprendre des techniques variées de franchissement...

Il est important, du fait notamment des réseaux sociaux, d'apprendre l'envers du décor et la connaissance de ses limites afin de limiter au maximum les prises de risques non mesurées ; pour permettre une pratique responsable en terme de sécurité et de respect de soi-même et des autres.

CROSS TRAINING

Le cross training est une session de remise en forme / renforcement musculaire s'apparentant au Cross fit, uniquement au poids du corps (pas de soulevés de charges), et orienté sous forme de jeux et series d'exercices et parcours d'obstacles à réaliser. Chaque session est différente et le coach se réserve le droit de proposer sa session.

Quelle que soit la discipline, il n'est pas possible de choisir ou connaître le thème de la séance du jour, en avance. Le but est de faire progresser le pratiquant par le jeu, de le responsabiliser, et de lui faire prendre conscience des risques et de ses propres limites, d'apprendre des techniques variées de franchissement...

Session Libre :

Dans les abonnements TRIMESTRE et ANNEE, les sessions libres sont illimitées en nombre durant les horaires d'ouverture de la salle indiqués sur le site internet www.urbancorp.fr , et sans réservation.

Les sessions libres, sont, par définition, en autonomie, et d'une durée maximale de 2 heures par jour.

Elles sont en autonomie dans la salle, dans la limite du respect du règlement intérieur qui doit être lu, complété et signé par l'enfant et au moins un responsable légal.

Du fait même du thème de la salle sur les franchissements d'obstacles, dont le parkour, toute enfreinte au règlement intérieur peut entraîner d'importants risques et blessures, pouvant conduire jusqu'à des pathologies graves , d'où l'importance d'en prendre entièrement connaissance. Il y a toujours au moins un coach présent dans la salle pour surveiller/conseiller/limiter si nécessaire les pratiquants. Attention, le coach n'a ni pour rôle de donner des cours et diriger une séance durant ces moments là, ni de prendre la responsabilité en terme de sécurité sur la surveillance des pratiquants. Il est présent à titre de surveillance générale et de modérateur pour les effractions du règlement et les prises de risques non considérées, mais ne peut aucunement empêcher une prise de risque non maîtrisée, une mauvaise réception, ou tout mouvement à caractère imprévisible.

Les accompagnateurs n'ont pas accès à la zone de pratique et peuvent patienter en zone d'accueil s'ils le souhaitent.

Organisation de session de jeux dirigés :

L'adhérent qui souhaite organiser une session de jeux avec ses amis dans la salle, devra suivre la procédure normale de réservation d'un créneau en fonction des créneaux disponibles.

L'adhérent lui même sera invité par la salle URBAN CORP et ne payera donc pas sa place pour cette session quelle qu'en soit la durée (entre 1h et 2h) sous réserve qu'il y ai au moins 8 pratiquants payant dans son groupe d'invités.

Cas de fermeture de la salle - COVID 19 - restrictions gouvernementales :

En cas de fermeture imposée par le gouvernement, et une fois connue la durée de fermeture, nous vous ferons 4 propositions dès la période de réouverture annoncée, si les cours n'ont pu avoir lieu en extérieur :

- Je ne souhaite pas de compensation.
- Je souhaite une compensation partielle du temps perdu sur l'abonnement de la saison suivante.
- Je souhaite la compensation totale du temps perdu sur l'abonnement de la saison suivante.
- je souhaite soumettre une autre idée de compensation.

Vous choisirez donc librement la proposition qui vous convient le mieux et celle ci sera appliquée dès que nous recevrons votre email énonçant clairement votre choix, dans un délai maximal de 15 jours.

Si les cours ont eu lieu en extérieur, aucune compensation ne sera proposée

Modalités d'inscription et paiement :

Il faut remplir la fiche de renseignements correspondant à votre catégorie d'âge. Le règlement s'effectue en chèques, chèques vacances (ANCV), coupons sport, ou espèces (PAS DE CB !), à l'ordre d'URBAN CORP ASSOCIATION.

Le paiement se fait en une fois pour les abonnements TRIMESTRE, ou en 1 à 4 fois pour les abonnements ANNEE, et il faut nous donner la totalité du montant au moment de la remise du dossier.

Si vous choisissez le paiement entre 2 et 4 échéances, nous divisons le montant à régler en le nombre d'échéances choisies. Le premier paiement est enregistré le jour de l'inscription, les autres règlements seront encaissés à chaque début du mois suivant (généralement entre le 2 et le 5 du mois)

Exemple : Vous choisissez l'abonnement TRAINER BASIC année à 552€ (sessions libres illimitées, pas de cours) en 3 fois. Cela fait donc $552/3=184+184+184$.

Vous nous remettez les 3 règlements le jour de la remise du dossier et le premier versement sera encaissé dans les jours suivants.

Les 2 autres versements seront encaissés, un par un, à chaque début de mois suivant.

Familles à plusieurs personnes abonnées :

Dans le cadre des familles à plusieurs abonnés, les tarifs seront dégressifs comme ci après :

1er abonné / -10% du tarif de l'abonnement choisi.

2ème abonné / -15% du tarif de l'abonnement choisi.

3ème abonné / -20% du tarif de l'abonnement choisi.

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et j'inscris la mention manuscrite « lu et approuvé »

NOM, Prénom de l'abonné :

Si mineur, NOM et prénom d'un représentant légal :

DATE :

LIEU :

SIGNATURE :